



CONTRIBUTION DES FAMILLES 2021-2022

La contribution des familles est destinée à financer les travaux des bâtiments et les nouveaux investissements ainsi que toutes les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. La cotisation de 49,42€ d'affiliation à l'UDOGEC est incluse.

Son montant est à choisir par vous-même. Pour les familles hors commune dont la mairie de résidence ne verse pas de forfait de fonctionnement, une majoration de la contribution scolaire est appliquée.

Choix du tarif :

Enfants résidant à Bourgbarré :

Tarif annuel à 290 € (260 € pour les frères et sœurs)

Tarif annuel solidarité à 330 €

Tarif annuel solidarité à 365 €

Tarif annuel solidarité à 400 €

Enfants ne résidant pas à Bourgbarré :

Tarif annuel à 330 € (300 € pour les frères et sœurs)

Tarif annuel solidarité à 365 €

Tarif annuel solidarité à 100 €

Les frais de scolarité et autres (voyages, sorties,) seront réglés par prélèvement automatique en 10 fois du mois d'octobre au mois de juillet, ou par chèque.